Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_111-DE

Audierne

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 24 juin 2026 Publication de la convocation le : 25 juin 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à M. Jérémy CLOAREC
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Jérémy CLOAREC
Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2026
Date de publication : 07 JUIL. 2026

Délibération n° 2026-111 : Travaux de réfection du musoir du Raoulic
Rapporteur : M. Thierry COUPELANT

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le syndicat mixte des ports de pêche et plaisance de Cornouaille (SMPPPC) a déposé une déclaration préalable de travaux le 10/04/2026. Elle prévoit la réfection de l'extrémité du môle du Raoulic.
Ce projet nécessite une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, conformément à l'article L181-1 du code de l'environnement. Cette procédure d'autorisation nécessite un avis du conseil municipal sur le projet de réfection (article R181-18 du code de l'environnement).

Par ailleurs, un avis de consultation du public a été affiché en mairie conformément à la demande de la préfecture.
La commission d'enquête ainsi que le porteur de projet tiendront deux réunions publiques dans la salle de l'inscription maritime d'Audierne :

- Jeudi 2 juillet à partir de 18h00 ;
- Vendredi 18 septembre à partir de 18h00

Le commissaire enquêteur assurera également 2 permanences en mairie :

- Mardi 28 juillet de 9h à 12h ;
- Vendredi 28 août de 14h à 17h.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_111-DE

Nature des travaux prévus :
Réfection de l'extrémité du môle du Raoulic : mise en place de micro pieux parafouille sur 39 mères, injection, traitement des maçonneries, rejointoiement, réorganisation des enrochements.

Planning prévisionnel des travaux :
- De mars à fin d'année 2027 pour une 1ère tranche de travaux ;
- De mars à septembre 2028 pour une 2ème tranche de travaux.

Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme et occupation du domaine du 17 juin 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- Approuver le projet de réfection de l'extrémité du môle du Raoulic ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Jérémy CLOAREC

